

ÉDITO

Les arbres ne montent pas jusqu'au ciel

C'est en ce début d'année que chaque épargnant a la possibilité d'analyser la performance de ses placements. Après plusieurs exercices marqués par l'inflation, la hausse brutale des taux et une défiance généralisée, l'année 2025 aura marqué un retour à la normalisation de la rémunération des différents actifs (cf. article page 2). Le rendement de l'épargne de trésorerie a connu sur l'année écoulée des baisses successives, avec une rémunération du livret A désormais à 1,5 % depuis le 1^{er} février de cette année.

Les obligations, longtemps boudées par les investisseurs, reviennent au premier plan grâce à un contexte de taux redevenu attractif. Les spécialistes du secteur évoquent un retour du marché obligataire à sa pleine fonction, c'est-à-dire offrir un revenu et stabiliser un portefeuille.

Soutenu par le rebond économique européen et une volatilité contenue, le marché des actions affiche une performance supérieure à 10 % pour la plupart des places boursières (allant même jusqu'à près de 21 % pour l'indice mondial MSCI).

Du côté de l'immobilier, l'année 2025 marque une transition après deux années de recul historique. Une reprise s'est amorcée sur l'immobilier en direct, sans pour autant retrouver les sommets de la période post COVID. L'immobilier « papier » (SCPI et foncières cotés notamment) a vécu une année plus contrastée. Les SCPI entrent dans une phase de recomposition avec des investisseurs faisant preuve d'une plus grande sélectivité. Les foncières cotées, quant à elles, ont particulièrement été exposées aux variations des taux d'intérêt et à l'évolution de l'OAT. Dans l'ensemble, 2025 a donc marqué le retour à une cohérence entre risque et rendement.

En ce début 2026, ce sont paradoxalement des marchés qui avaient jusque-là les faveurs des investisseurs qui ont connu une correction, et non des moindres. Le marché des cryptomonnaies fait face à une baisse importante, alimentée par un levier trop élevé et des conditions macroéconomiques qui restent tendues. Les métaux précieux, et plus particulièrement l'or, ont connu un krach technique, déclenché par la nomination de Kevin WARSH à la tête de la banque centrale américaine (FED). Cette décision a renforcé le dollar, réduisant l'attrait des métaux précieux en tant que valeurs refuges contre la dépréciation monétaire.

Ces marchés se rééquilibrent avec une volatilité extrême, ce qui vise à rappeler à tout investisseur que les arbres (la performance) ne montent pas jusqu'au ciel...



INITIATION

Les indices boursiers : fonction et déclinaison des grands indices

Fonction générale des indices

Les indices boursiers sont utilisés pour mesurer les performances d'un marché, d'une zone géographique ou d'un secteur d'activité. En raison de la diversité de leur composition et de leurs objectifs, ils sont progressivement devenus :

- Des instruments importants de la gestion de portefeuille.
- Des références pour les gérants d'OPCVM.
- Des points de repères pour les investisseurs, leur permettant d'appréhender la performance globale d'un groupe d'actions.

Le rôle des grands indices

Ces grands indices servent de références sur la scène internationale et donnent des indications sur la santé des principales entreprises cotées, et de celle des pays concernés. La composition hétérogène des actions référencées dans les indices ainsi que les différences de méthodes de calcul adoptées pour les valoriser rendent difficiles les comparaisons de valeur et de l'évolution des indices.

Les grands indices boursiers

Parmi les indices boursiers qui constituent des références, on peut citer :

- **Le CAC40** : il représente la moyenne pondérée des capitalisations boursières des 40 plus grandes entreprises françaises cotées. Sa valeur officielle ne tient pas compte de la capitalisation des dividendes, cet indice est néanmoins accessible au niveau du CAC 40GR.
- **Le FTSE100** : principal indice de la bourse de Londres, il est composé des 100 entreprises britanniques présentant les plus fortes capitalisations.
- **Le DAX** : indice allemand, il est coté à Frankfurt et comprend les 40 plus grandes entreprises cotées.
- **Le NIKKEI** : principal indice de la bourse de Tokyo, il est composé de 225 valeurs.
- **Le DOW JONES** : indice boursier de référence de la bourse de New York, il est composé des 30 plus grandes capitalisations américaines reflétant essentiellement le secteur industriel.
- **Le S&P500** : indice de la bourse américaine, il donne une vision élargie de l'économie en raison de sa représentativité émanant de 500 entreprises.
- **Le NASDAQ** : indice coté à New-York, il est composé de 100 valeurs non financières mais principalement tournées vers les valeurs technologiques.



ACTUALITÉ DES MARCHÉS

> Le marché à court terme

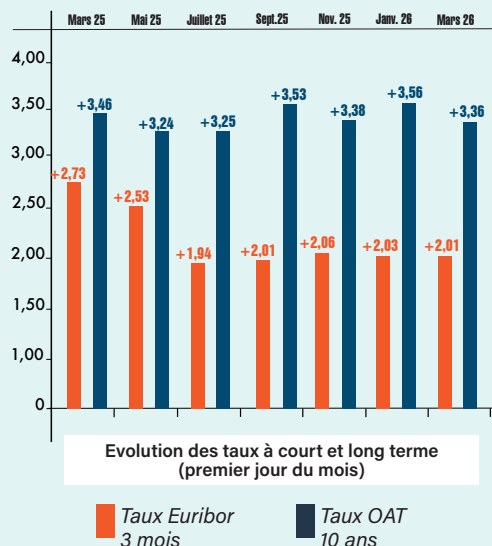
Le niveau des taux à court terme (Euribor 3 mois) fluctue autour de 2 % depuis juillet dernier. Cette stabilité est due à la politique monétaire de la BCE qui maintient son principal taux directeur à ce même niveau, en maîtrisant ainsi l'inflation dans la zone Euro à l'objectif recherché de 2 %. Ce niveau des taux directeurs devrait perdurer ces prochains mois, notamment grâce à une baisse générale de l'inflation dans la zone Euro. Par ailleurs, la croissance européenne résiste aux vents contraires.

En France, avec une inflation en forte diminution (+0,9 % sur un an en décembre), les Pouvoirs Publics ont décidé de revoir à la baisse le taux du livret A à 1,50% à partir du 1^{er} février 2026 (contre 1,70% auparavant).

> Le marché à long terme

Le taux souverain français (OAT 10 ans) baisse légèrement aux alentours de 3,36 % (contre 3,56 % en début d'année), mais demeure encore élevé vis-à-vis de ceux des principaux pays européens. L'écart avec le taux souverain allemand, habituellement de 0,50 %, est actuellement d'environ 0,60 %, en baisse cependant depuis le début de l'année.

Suite à la hausse des taux obligataires enclenchée depuis 2023, ce niveau de taux permet aux fonds en euros de l'assurance-vie de stabiliser leur rémunération 2025 à un niveau correct (cf. article page 4).



ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Performances moyenne 2025 des SICAV et des fonds euros

Nous publions ci-après les performances moyennes 2025 des SICAV et des fonds euros. L'année 2025 se caractérise par un écart important entre performances des placements risqués à base d'actions et ceux plus sécuritaires à base de produits monétaires et obligataires.

Fonds euros (Assurance-vie)	+ 2,65 %	Actions France : - Grandes valeurs - Valeurs moyennes	+ 13,1 % + 17,1 %
SICAV Monétaires euros	+ 2 %	Actions européennes	+ 14,7 %
Emprunts d'Etat zone Euro	+ 0,8 %	Actions pays émergents	+ 15,9 %
Fonds obligataires zone Euro	+ 2,2 %	Actions américaines	+ 2,7 %
Emprunts privés Zone Euro	+ 2,5 %	Indice CAC 40	+ 10,4 %

Les SICAV monétaires

La baisse importante de l'Euribor 3 mois de 2,73 % en début d'année 2025 à environ 2 % dès le mois de mai a conduit à une diminution notable de la performance des SICAV monétaires en 2025. Ainsi, après les belles performances des années 2023 et 2024, à respectivement 3,2 % et 3,6 %, la rémunération moyenne des SICAV monétaires en 2025 s'est établie à 2 %.

Les SICAV obligataires

En 2025, l'OAT 10 ans est resté relativement stable aux environs des 3,5 %. Ce taux français est néanmoins l'un des plus élevés de la zone Euro. En conséquence, les performances des fonds à base d'obligations européennes, oscillant entre 0,8 % et 2,5 %, ont procuré des rémunérations inférieures au taux français.

Les SICAV actions françaises

Après une performance négative en 2024 avec un CAC 40 à - 2,20 %, les marchés ont repris confiance grâce notamment à des résultats d'entreprise jugés majoritairement satisfaisants. Le CAC 40 s'est ainsi apprécié de 10,42 %, pénalisé cependant par la surpondération des secteurs des spiritueux et du luxe, dont la performance a été assez décevante. A contrario, les fonds moins investis sur ces secteurs ont été plus performants comme en témoignent les performances des fonds d'actions françaises de grandes et moyennes valeurs qui s'établissent respectivement à 13,10 % et 17,10 %.

SICAV actions étrangères

Les valeurs étrangères ont généré des performances légèrement supérieures à celles des actions françaises, comme en témoignent les performances des actions européennes et émergentes aux environs de 15 %. L'indice NIKKEI au JAPON a encore été très performant avec une hausse de près de 28%. L'exception concerne la performance des fonds américains en hausse moyenne de 2,7 %. Pourtant les indices DOW JONES et SP 500 ont été plutôt performants avec une hausse respective de 13,4 % et 16,6 %. Mais la dépréciation importante du dollar, de l'ordre de 15 % en 2025, a conduit à une faible rémunération des fonds libellés en euros et investis en valeurs américaines (+ 2,70 %).

Fonds Euros de l'assurance-vie

Les fonds Euros des contrats d'assurance-vie continuent de bénéficier de la bonne tenue du marché obligataire en France, en moyenne aux environs des 3,50 % en 2025. En conséquence, la performance moyenne de ces fonds consolide celle de 2024 et avoisinerait les 2,65 %. A noter cependant qu'il existe de plus en plus de différences de rémunération des fonds (voir article page 4).



LA BOURSE

Indice CAC 40	
31/12/2025	25/02/2026
8 150	8 581
Évolution 2026 : 5,30 %	

Le CAC 40 progresse d'environ 5 % depuis le début de l'année, atteignant même son plus haut niveau historique à 8 642 points en séance le 26 février dernier.

Malgré une situation économique et budgétaire dégradée en France, les entreprises du CAC 40 ont internationalisé très majoritairement leurs activités depuis de nombreuses années. Elles profitent ainsi d'un climat général plus favorable de la croissance économique mondiale. Des résultats 2025 supérieurs aux attentes annoncés actuellement attestent de cet état de fait.

En outre, sur le plan géopolitique, les incertitudes constatées au cours de l'année 2025 ont tendance à s'estomper.



Les mesures de la loi de finances 2026 qui impactent le patrimoine

Outre la mesure emblématique issue de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 réhaussant le taux des prélèvements sociaux à 18,6 % (contre 17,2 %) sur la plupart des revenus du patrimoine, la loi de finances comporte également certaines mesures qui impactent la gestion de son patrimoine.

Revalorisation du barème de l'IR pour les revenus 2025

Le barème de l'impôt sur le revenu est revalorisé pour tenir compte de l'inflation. Ainsi, pour les revenus de l'année 2025, la revalorisation est de 0,9 % :

REVENU IMPOSABLE POUR 1 PART	TAUX
Jusqu'à 11 600 €	0 %
De 11 601 € à 29 579 €	11 %
De 29 580 € à 84 577 €	30 %
De 84 578 € à 181 917 €	41 %
A partir de 181 918 €	45 %

Pour les revenus de 2025, le plafond global de l'avantage lié au quotient familial est fixé à :

- 1 807 € pour chaque demi-part additionnelle (contre 1 791 € pour les revenus de 2024) ;
- 904 € pour chaque quart de part additionnelle (contre 896 € pour les revenus de 2024).

Le plafonnement de l'avantage fiscal lié au détachement d'un enfant (engendrant une déduction au titre de la pension alimentaire) passe de 6 794 € à 6 855 €.

Création d'une taxe sur le patrimoine non opérationnel des holdings

A compter des exercices clos le 31.12.2026, il est mis en place une taxe assise sur les actifs dit "sommptuaires" non affectés à une activité opérationnelle, détenus par les sociétés « holdings ». Cette taxe, d'un montant de 20 %, est basée sur la valeur vénale des biens somptuaires et immobiliers de jouissance détenus par la société et d'une valeur (au global) égale ou supérieure à 5 millions d'euros. Il est à préciser qu'aucune dette n'est admise en déduction au titre de ces actifs. Notons également que les titres qui font l'objet d'une imposition dans le cadre de la taxe sur les holdings due au titre d'un exercice clos avant le 1^{er} janvier N seront exonérés au titre de l'IFI dû au 1^{er} janvier N.

Cas particulier des biens immobiliers de jouissance

Cette taxe intègre les logements dont la personne physique (ou une personne de son cercle familial) qui contrôle la société, se réserve la jouissance du bien, et que celle-ci se réalise à titre gratuit ou pour un loyer inférieur à la valeur de marché, ou alors que le logement est loué fictivement à un tiers.

En ce sens, il faut entendre que les biens loués dans des conditions normales (soit à un loyer de marché) seraient exclus de l'assiette de la taxe.

Nouveautés en matière de versements sur un contrat PER

À compter du 1^{er} janvier 2026, les versements volontaires réalisés sur un Plan Epargne Retraite par un souscripteur âgé de 70 ans ou plus (au jour du versement) ne sont plus déductibles de l'impôt sur le revenu (et des cotisations sociales dans le cas d'un exploitant agricole).

Toujours concernant l'épargne retraite, et pour les versements volontaires réalisés à compter de l'année 2026, le contribuable pourra utiliser le plafond de déduction non utilisé des 5 années précédentes (contre 3 jusqu'à aujourd'hui).

Durcissement des conditions d'éligibilité au régime Dutreil

Les transmissions à titre gratuit de sociétés ou d'entreprises individuelles peuvent, sous conditions, bénéficier d'une exonération partielle (75 %) au titre du régime « Dutreil ». Pour les transmissions réalisées à compter du lendemain de la publication de la loi (soit le 20 février 2026), l'engagement de conservation est de 6 ans (et non plus 4 ans), et l'assiette de l'exonération est recentrée sur les biens affectés à l'activité opérationnelle de la société.

Création d'un statut du « bailleur privé »

Le statut du « bailleur privé » (ou dispositif JEANBRUN) ouvre droit à la déduction d'un amortissement pour le calcul des revenus fonciers (location nue) sous conditions d'une mise en location « abordable » durant 9 ans minimum.

Ce nouveau statut fera l'objet d'un approfondissement dans nos toutes prochaines parutions.

Mesures favorables à la réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par les particuliers

Les dons effectués au profit d'œuvres ou d'organismes ayant pour objet de venir en aide aux personnes en difficulté ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant des sommes versées. Pour les dons consentis à partir du 14 octobre 2025, la limite pour bénéficier de cette réduction d'impôt est portée à 2 000 € (contre 1 000 € auparavant).

Prorogation du doublement du déficit foncier

Initialement prévu pour les travaux payés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025, le dispositif du doublement du déficit foncier est prorogé pour les dépenses payées du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. Ainsi, le plafond d'imputation du déficit foncier sur le revenu global reste « doublé » temporairement (21 400 €), pour les propriétaires bailleurs réalisant certains travaux de rénovation énergétique.

Exemple : Monsieur DUPONT perçoit d'une maison locative 6 000 € de loyers annuellement. Sur l'année 2026, il prévoit de régler 1 500 € de charges diverses (taxes foncières, assurance) et d'engager 25 000 € de travaux de rénovation énergétique. Il dégagera sur 2026 un déficit foncier de 20 500 € (6 000 € - 1 500 € - 25 000 €) qui pourra venir s'imputer sur son revenu global de l'année 2026 en totalité puisque le déficit est inférieur à 21 400 €.

Pour rappel, et afin de bénéficier du déficit foncier, il convient de louer un logement non meublé, à usage d'habitation, et d'être imposé aux revenus fonciers sous le régime réel (pas de micro-foncier). Le propriétaire doit continuer à louer le bien pendant au moins 3 ans suivant l'année d'imputation.



Fonds en euros de l'assurance-vie : constats et perspectives

L'assurance-vie constitue un des piliers de l'épargne financière des Français. Avec un encours de 2 107 milliards d'euros au 31 décembre 2025, sa collecte nette a été de plus de 50 milliards d'euros sur 2025. Même si la part investie en unités de compte (supports hors fonds en euros) a nettement progressé ces dernières années pour atteindre désormais 32 % de l'encours total, le solde de plus des deux tiers de l'encours est placé sur les fonds en euros. Ces derniers cumulent ainsi environ 1 430 milliards d'euros. Aussi, leur performance annuelle et leurs perspectives sont analysées avec beaucoup d'attention. Nous les développons dans cet article.

Performance 2025

Préalablement, il est important de noter que le taux des fonds en euros est toujours annoncé par les compagnies d'assurance-vie après leur clôture comptable du 31 décembre, soit en janvier et février 2026 pour les taux 2025.

Taux 2025

La moyenne des taux 2025 se situe à environ 2,65 %, soit sensiblement le même niveau que celui de 2024.

En effet, les fonds en euros sont principalement constitués par des obligations émises majoritairement par l'État Français pour financer les besoins financiers de ce dernier (remboursement de la dette, couverture des déficits budgétaires, ...). Ces obligations ont offert en 2025 des taux d'intérêt compris entre 3 % et 3,5% permettant ainsi de bonifier les fonds en euros. Certains fonds en euros investissent également en partie dans des obligations d'entreprises qui offrent des taux plus élevés que les obligations d'Etat.

Il est important de rappeler qu'au début des années 2020, les fonds en euros avaient souffert des très faibles taux offerts à l'époque par les obligations d'Etat, avec des taux de 0 % à 1 % pendant plusieurs années.

En outre, les fonds en euros investissent également une partie de leur épargne en immobilier, sous forme principalement d'OPCI (Organismes de Placement Collectif en Immobilier), voire de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier). Ce choix est dicté par les loyers réguliers versés sous forme de dividendes sur le fonds en euros.

D'autres supports sont également sélectionnés, telles des actions choisies pour leur sensibilité réduite aux évolutions du marché et par leurs dividendes élevés. Cette diversification hors obligations représente le plus souvent 20 % de l'encours du fonds en euros.

Bonifications des taux

Cette performance moyenne ne traduit pas les écarts constatés entre les fonds. Ces derniers peuvent varier de 2 % à plus de 3 %, voire même 4 % en 2025. Pourquoi de tels écarts ?

De plus en plus de contrats d'assurance-vie offrent un bonus de performance au fonds en euros du contrat en fonction du pourcentage en UC (Unités de Compte). Plus la part investie en UC est élevée, plus le bonus sur le fonds en euros est important.

Exemple : le contrat PREDISSIME 9 de Prédica (Crédit Agricole) offre un taux de rémunération du fonds en euros de 2,1 % si le contrat a moins de 30 % d'UC. Les taux sont de 2,55% entre 30 % et 40% d'UC, de 2,75 % entre 40 % et 50 % d'UC et 2,95 % au-dessus de 50 % d'UC.

Ces bonus sont de plus en plus présents dans les contrats. Certains contrats offrent une majoration de la rémunération du fonds en euros pendant une période limitée pour uniquement les nouveaux versements sur le fonds en euros. La période est souvent limitée à 2 ans et les majorations peuvent atteindre 1 % à 1,5 %.

En outre, certaines compagnies d'assurance-vie investissent les capitaux du contrat sur des supports différents des obligations afin de maximiser le rendement de l'investissement.

Exemple : la compagnie d'assurance-vie CORUM, filiale de la société du même nom, spécialisée dans l'immobilier en SCPI, a créé pour son contrat un fonds en euros comportant une part importante investie dans ses SCPI. La rémunération 2025 de ce fonds en euros est de 4,10%. Cependant la part maximale du fonds en euros ne doit pas dépasser 25 % de l'allocation, le solde de 75 % devant être investi en unités de compte (pouvant être des SCPI).

Les performances annoncées ci-dessus sont des performances nettes de frais de gestion annuels du contrat (généralement compris entre 0,5 % et 1%), mais brutes de la fiscalité de 17,2 % pour les prélèvements sociaux, retenus par la compagnie d'assurance-vie.

Perspectives 2026

La période des taux obligataires quasi nuls constatée entre 2015 et 2022 semble aujourd'hui révolue. En effet, influencés par les politiques monétaires des banques centrales mondiales, les taux obligataires semblent avoir trouver un niveau cohérent, avec un écart entre taux à court terme et ceux à long terme calculé historiquement à environ 1,5 % à 2 %, ce qui est actuellement le cas.

En outre, les obligations achetées pendant la période des taux bas sont et seront remboursés progressivement dans les prochaines

années, et les capitaux seront réinvestis dans de nouvelles obligations émises à des taux plus élevés, favorisant ainsi un potentiel de performance pour les fonds en euros.

La diversification des supports des fonds en euros constatée ces dernières années devrait également favoriser une progression des rémunérations.

Cependant, cette progression sera lente et prudente et les professionnels de l'assurance-vie prévoient une stabilité des taux pour la rémunération 2026 des fonds en euros.

NOTRE AVIS

- Les fonds en euros des contrats d'assurance-vie retrouvent leur place prépondérante comme épargne de précaution.
- Ils constituent la base sécuritaire de tout contrat d'assurance-vie avec une diversification sur des supports en UC pour lui assurer un complément de rémunération à celui-ci.